



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le Recteur de l'académie de Toulouse

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

Rectorat

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat,

Direction des Examens  
et Concours

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,

DEC 2

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La commission du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif – Session 2026 – est constituée comme suit :

### PRÉSIDENTE :

Madame Delphine ROCHETTE – Secrétaire générale de la Direction départementale des services académiques de la Haute-Garonne – Rectorat de Toulouse

### MEMBRES :

Madame Dominique CAPELLI – Secrétaire générale d'EPLÉ – Lycée Anne Veaute Castres

Monsieur Fabrice MAURY – Chef de la division des personnels enseignants et moyens – DSDEN de l'Ariège

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 02 février 2026

Pour le recteur et par délégation,  
le secrétaire général de l'académie

Vincent DENIS